



**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 SEPTEMBR 2018**

Présent(e)s : BASTIEN Olivier, BAZIN Alain, CREUSILLET Aurélien, FEYEN Marjorie, FOURRIERE Laurent, FOURRIERE Bruno,
PHILIPPE Guy

Excusés :

Absentes : FERVILLE Fanny, LIPPERT Carine

Travaux route de Rihécourt :

Après avoir pris connaissances des différentes propositions, le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise FLTTP, pour un montant de 5 922,00€ HT. 7 106,40€ TTC.

Les travaux consistent au curage du fossé, la réalisation d'une tranchée drainante et la stabilisation de l'accotement.

Dématérialisation :

Il est fait obligation aux communes de dématérialiser toutes les délibérations. Pour ce faire, il convient par le biais du conseil départemental d'adhérer à la société XPL Demat et d'acquérir une action de ladite société au prix de 15,50€.

Le conseil autorise le maire à réaliser cet achat.

Bois de Chauffage :

Le conseil décide de fixer le prix du stère de bois à 8,00€. Celui-ci était resté stable depuis 2014

Entretien / Réfection des cloches :

Suite à l'entretien annuel réalisé par l'entreprise CHRETIEN, il s'avère que les carrés des paliers des cloches 2 et 3 présentent des signes d'usures manifestes, et il conviendra de procéder à leurs remplacements.

Ces travaux qui nécessiteront la dépose des 2 cloches (400 et 600 Kg) s'élèvent à 4 395,60€ TTC.

Le conseil accepte le devis de l'entreprise CHRETIEN.

CLECT :

Le maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CC Mad et Moselle. Suite à la fusion et l'extension de la compétence périscolaire aux communes mosellanes, une évaluation des charges a été réalisée.

Le conseil adopte le rapport de la commission.

Divers :

- PONT BASCULE : Les poutres du pont bascule étant en très mauvais état, une interdiction de passer a été mise en place. Le conseil est favorable à reboucher définitivement celui-ci. Ces travaux seront réalisés en 2019.
- CIMETIERE : La haie de thuyas sera coupée car trop difficile d'entretien et remplacée par une haie arbustive plus petite. La porte sera repeinte.

INFORMATIONS

INCIVILITES et DEGRADATIONS :

Je constate de plus en plus souvent d'incivilités et dégradations sur les équipements publics de la place notamment. Nous sommes tous collectivement responsables et je demande à chacun de respecter ces biens et ces lieux. Je rappellerai que la rampe métallique d'accès à la sacristie avait été cassée ainsi que la pierre des escaliers. Aujourd'hui, les prises de la cabane de l'aire de jeux sont presque toutes démontées, un plateau sur le jeu voisin cassé et régulièrement on roule sur cette aire de jeu. Elle n'est pas prévue pour ça. Les escaliers de l'église servent de terrain de VTT, les vitres de la cabane près de la bascule cassées, ainsi qu'un banc de la table de pique-nique. Ces comportements ne sont pas dignes de nos villages. Ce qui est cassé ou détruit coûte à l'ensemble de notre collectivité. Enfin la fontaine est systématiquement remplie de déchets, graviers et morceaux de bois. Cette fontaine est un monument de mémoire au même titre que le monument aux morts et mérite le plus grand respect de la part de tous et également des plus jeunes.

Le chemin du Jury qui longe la forêt a également tendance à devenir un dépotoir. On se débarrasse allègrement de déchets divers, notamment déchets de taille, résidus de sciage et nouveauté, des pommes. Il existe une déchèterie à Bernécourt en capacité d'accueillir tous ces déchets. Je ne sais pas si ces déchets proviennent de Seicheprey ou d'ailleurs. Pour information, tout dépôt de déchets en forêt, quel qu'en soit le type, est passible de 1 500€ d'amende.

ANTENNE RELAIS :

L'antenne de téléphonie mobile sera prochainement mise en service. L'agence Nationale des Fréquences (ANFR) m'informe que la bande de fréquences utilisées (700MHz) bien qu'offrant une très bonne qualité de réception est très proche des fréquences utilisées pour la TNT. La mise en service est ainsi susceptible de causer, ponctuellement, des perturbations de la réception TNT. En cas de perturbations, l'ANFR reçoit et traite les réclamations des téléspectateurs. Pour cela il faut se rendre sur la plateforme **assistance.recevoirlatnt.fr** ou appeler le numéro **0 970 818 818**. L'ANFR vérifiera que la perturbation est réelle et les mesures nécessaires seront prises en charge par les opérateurs mobiles pour remédier aux dysfonctionnements constatés. Il faut le plus souvent rajouter un filtre au niveau de l'antenne.